



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec	(418) 643-8210
Montréal	(514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick	1 800 463-4776

Québec, le 5 octobre 2004

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application médecine

Nouvelle version des fichiers valideurs (2^e mise à jour) Modification n° 36 Ajustements dans certains fichiers des omnipraticiens

Modification n° 36

Après révision des différents changements relatifs à la Modification n° 36, nous devons mettre en place une nouvelle version des fichiers valideurs. Cette nouvelle version comporte les éléments nouveaux suivants :

- Nouveaux codes d'acte (01022, 15016, 15017, 19053 et 70002) en rapport à l'Annexe n° 39 et la Règle n° 28 du préambule général.
- Ajout du modificateur 174 et de ses multiples : 290, 291, 321 à 328, 570, 571, 575 et 576 en rapport avec la Lettre d'entente A-56.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le [communiqué n° 067](#) du 28 septembre 2004 que vous trouverez dans le site Internet de la RAMQ.

Ajustements dans les fichiers OMACTARI et OMACETAB

- Quarante-trois codes ont fait l'objet d'une révision et sont désormais permis en établissement seulement.

Les [nouveaux fichiers valideurs](#) sont présentement disponibles par télécommunication ou dans le site Internet de la RAMQ.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer au numéro (418) 682-5127 avec M. Roger Gagnon (poste 4626).

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle